



*Siège Social : 2a, rue de la Batterie 67118 Geispolsheim
Affilié à la Société Canine du Bas Rhin N° 4178 - Siret 802 0399 600 00013
Enregistré au Tribunal d'instance d'Illkirch - volume 33 folio n° 22*

Site web : ecg.evh

Président : M. Eric Offner 17a rue Aristide Briand 67115 PLOBSHEIM

email : president.ecg@outlook.fr

Tél. Privé. 06.03.09.14.89

REGLEMENT INTERNE

Défini par le comité

INSCRIPTION – ADMISSIONS – COTISATIONS.

1. Le futur membre est tenu de remplir lisiblement, tous les ans, une feuille d'inscription avec les données à jour (adresse, n° de téléphone, etc...). Le montant de la cotisation annuelle doit y être joint.
2. Pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie une photocopie du certificat antirabique en cours, de la déclaration à la mairie, ainsi que toute autre pièce obligatoire devront être fournies.
3. Pour être admis comme membre, la candidature doit être agréée par le Comité de l'Association qui statue, sans être tenu de justifier sa décision.
4. Tout membre doit avoir souscrit une assurance Responsabilité Civile, couvrant les accidents imputables à son chien.
5. Les membres d'une même famille, ayant la même adresse, ne paient qu'une seule admission, mais une cotisation par personne. La carte de membre est gratuite pour les enfants conducteurs de moins de 14 ans, dont le ou les parents sont déjà membres. La carte de membre est personnelle et nominative. Elle pourra être demandée à n'importe quel moment.
6. Au moment de l'inscription, un badge est délivré au membre. Le port de ce badge est obligatoire lors des entraînements et lors de l'achat de produits vendus par le club.
7. Chaque chien doit obligatoirement être identifié par un tatouage, une puce ou tout autre mode reconnu par la Société Centrale Canine.
8. Tout membre en possession d'un chien est tenu d'être en règle avec la loi.

ENTRAÎNEMENTS

1. Les moniteurs, titulaires d'un diplôme reconnu par la Société Centrale Canine, sont tous des bénévoles. Ils sont seuls décideurs durant la séance de travail et possèdent toute autorité durant les cours.
2. Les jours et horaires d'entraînement sont communiqués à tout nouveau membre, lors de son inscription.
3. Seuls sont admis sur le terrain, l'équipe maître-chien à jour de leur cotisation et sur autorisation des moniteurs.
4. Le conducteur du chien ne pourra accéder au terrain que si son chien est muni d'un collier solide et d'une laisse adéquate.
5. Pour des raisons de sécurité et de bon fonctionnement de son cours, le propriétaire sera tenu de museler son chien, si un moniteur le juge nécessaire.
6. Si, dans l'enceinte du club (terrain allée, parking), un chien se soulage, il appartient au maître de ramasser les excréments. Des sacs et poubelles sont prévus à cet effet tout autour du terrain.
7. Lors de manifestations internes organisées par l'Association, les cours sont annulés. Quinze jours avant les dites manifestations, pour faciliter l'entraînement des participants à un concours interne, le terrain leur sera mis à disposition, en accord avec le responsable de la discipline.
8. L'enceinte du club et l'accès au terrain sont interdits aux chiennes en chaleur ainsi qu'aux chiens malades, sauf cas exceptionnel, et avec accord du moniteur,
9. Les membres en retard ne sont admis aux cours, que sur autorisation spécifique du moniteur.
10. La progression des membres dans les différents groupes est à l'instigation des moniteurs. C'est à eux d'étudier et d'apprécier le niveau de chacun.
11. L'utilisation du matériel nécessaire au travail, n'est accessible que sur autorisation du responsable de la discipline.
12. Le matériel est à remettre à sa place d'origine, après utilisation. Son entretien est effectué une fois par an, **par l'ensemble des utilisateurs** de chaque discipline, afin d'éviter toute détérioration prématurée.
13. Les chiens qui ne travaillent pas, sont à enfermer dans les boxes, ou à être tenus en laisse, sous l'œil vigilant de leur maître.
14. Il est **strictement interdit** d'attacher les chiens sous le préau, à la rampe, au grillage et de surcroît de les laisser en liberté.



Siège Social : 2a, rue de la Batterie 67118 Geispolsheim
Affilié à la Société Canine du Bas Rhin N° 4178 - Siret 802 0399 600 00013
Enregistré au Tribunal d'instance d'Illkirch - volume 33 folio n° 22

Site web : ecg.evh

Président : M. Eric Offner 17a rue Aristide Briand 67115 PLOBSHEIM

email : president.ecg@outlook.fr

Tél. Privé. 06.03.09.14.89

DISCIPLINE –SAVOIR VIVRE – CLUB HOUSE

1. Les chiens ne sont pas admis dans le club house sauf exception avec l'accord de responsable présent.
2. Les membres sont tenus de respecter la propreté dans l'enceinte du club par les actions suivantes :
 - Ramasser les déjections de leur chien
 - Les fumeurs sont priés d'éteindre leurs cigarettes dans les cendriers prévus à cet effet et de ne pas les jeter à même de sol.
 - Dès que les membres ont terminé leur entraînement sur le terrain, ils auront le bon réflexe de nettoyer leurs chaussures avant de pénétrer sous le préau ou dans le club house. Le matériel adéquat est mis à leur disposition, derrière le club house.
 - Les voitures restent stationnées sur le parking à l'extérieur du club, sauf véhicule autorisé par le comité.
 - Les moniteurs et membres du comité qui travaillent sur le terrain ou au club house ont priorité sur le petit parking, en face du club house.
 - Chaque membre est responsable des personnes qui l'accompagnent. **Les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou accompagnateurs, le terrain leur est interdit et ils ne doivent en aucun cas perturber les entraînements.**
 - **Le club décline toute responsabilité en cas d'accident** ou de problème de n'importe quel ordre pouvant survenir à des **personnes accompagnant un membre.**
 - Le club house est réservé aux membres, à jour de leur cotisation et à leur famille. Ils peuvent bénéficier de différents services, pour eux-mêmes ou leur chien.
 - Le club house est ouvert les jours d'entraînement selon les horaires affichés au club.
 - Lors des diverses manifestations organisées par le club, chaque membre est invité à aider les organisateurs.
 - A défaut, il est demandé à chaque membre, d'aider **une fois par an**, à l'organisation d'une manifestation au sein du club, voir la liste des manifestations au club house (communiquées par mail et sur la page FaceBook/site internet)
 - Toute vente au sein du club est réservée, **uniquement aux membres.** Le badge devra être présenté lors de l'achat.

PHILOSOPHIE DE NOTRE CLUB

1. Permettre une meilleure entente, une meilleure compréhension entre le maître et son chien, par **l'éducation et le non dressage**, de l'un et de l'autre.
2. Apporter une aide technique aux adhérents qui rencontrent des problèmes avec leur animal
3. Proposer à certains maîtres les structures et le matériel pour favoriser les relations ludiques avec leur chien, car tout doit s'acquérir à la base du jeu.
4. faire connaître le sport canin et promouvoir la compétition, qui exploite au maximum les capacités naturelles de l'animal, qui exige persévérance et rigueur de la part de son maître.
5. Nous, responsables, élus et moniteurs de l'Espace Canin de Geispolsheim, nous sommes tous bénévoles et passionnés de chiens, de toute race et de toute origine.
6. Nous sommes entrés au club dans le même état d'esprit que vous, car nous avons rencontré des problèmes avec notre animal ou parce que nous voulions l'éduquer ou le « dresser ». Puis, peu à peu, nous nous sommes pris au jeu, le chien aussi...
7. Nous nous adressons en même temps au maître et à son chien, pour qu'ils constituent une « équipe ».
8. Ainsi, nous parlons plutôt « d'éducation », car avant de punir, l'homme doit essayer de comprendre son compagnon à quatre pattes, pourquoi il a fauté ou désobéi. Loin d'être une école de violence, l'éducation canine est celle de la **Patience**, de l'**Humilité** et du **Civisme**.
9. En conclusion, notre rôle est essentiellement pédagogique. En étudiant le maître et son chien, nous faisons le bilan de leur relation. Nous leur proposons des exercices (jeux, éducations, compétitions) pour régler leurs problèmes relationnels, tout en respectant leurs différents physiologiques et psychologiques.
10. Les différents moniteurs se tiennent à votre disposition, pour vous faire connaître les disciplines qui vous permettent de participer à des concours.